COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Objet : Nouvelle application du règlement sur la prévention incendie

Val-d'Or, le 20 avril 2021 – Le règlement sur la prévention des incendies de la Ville de Val-d'Or (règlement 2019-27 article 2.1.3.3.7) comporte une nouvelle application concernant les avertisseurs de fumée, laquelle sera en vigueur dès le 1er mai 2021. L'article stipule que : « Tout avertisseur de fumée installé après le 1er mai 2021 doit contenir des piles de longue durée (lithium) et être muni d'un dispositif scellé ou d'un dispositif de barrure empêchant l'enlèvement de la pile. »

Cette nouvelle application du règlement vise essentiellement l'augmentation de la sécurité des occupant(e)s d'une même résidence. Les statistiques de notre Service de sécurité incendie démontrent que les incendies se déclarant dans le milieu résidentiel sont majoritairement plus nombreux que ceux déclarés dans l'ensemble des bâtiments de type commercial ou d'affaires.

Selon Mario Tremblay, chef de division prévention du Service de sécurité incendie : « L'objectif derrière cette mise à jour du règlement est simple : éviter les pertes de vie qui peuvent survenir simplement en raison d'une batterie morte ou retirée, rendant l'avertisseur de fumée non fonctionnel. Tous les moyens déployés en matière de prévention incendie qui permettent de sauver ne serait-ce qu'une vie sont importants. »

Ce nouveau principe s'applique uniquement lorsqu'une personne doit changer son avertisseur de fumée résidentiel. Donc, celles et ceux qui possèdent l'avertisseur de fumée traditionnel ne se retrouvent pas dans l'obligation immédiate d'effectuer un changement. Les propriétaires des immeubles à logement sont responsables d'appliquer la règlementation et non les locataires. Les avertisseurs de fumée de type électriques ou reliés à la centrale ne sont pas concernés.

...2

Un avertisseur de fumée inaltérable avec pile de lithium longue durée est offert à un coût d'environ 40 $ et se trouve dans la plupart des magasins à grande surface. Un investissement peu cher payé quand on constate son efficacité en matière de prévention incendie. La durabilité de la pile de lithium est d'environ 10 ans, soit bien supérieure à celle d'une pile de quelques volts utilisée habituellement.

Pour consulter le règlement complet ou pour obtenir plus de conseils en matière de prévention incendie, visitez le ville.valdor.qc.ca.

– 30 –

Information :
Mario Tremblay
Chef de division prévention du Service de sécurité incendie
Ville de Val-d'Or
819 824-9613 poste 2653
mario.tremblay@ville.valdor.qc.ca

Source :
Cassandra Bédard
Conseillère en communication
Ville de Val-d'Or
819 824-9613 poste 2201
cassandra.bedard@ville.valdor.qc.ca